



# Les licenciements économiques

## PAYS DE LA LOIRE

Situation au 31/01/2013

Document mensuel



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

### LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En janvier 2013, **1 206** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en augmentation de **8,3%** par rapport à janvier 2012. Les licenciés avec dispositif représentent **64,4%** de l'ensemble et affichent une hausse de **16,7%**.

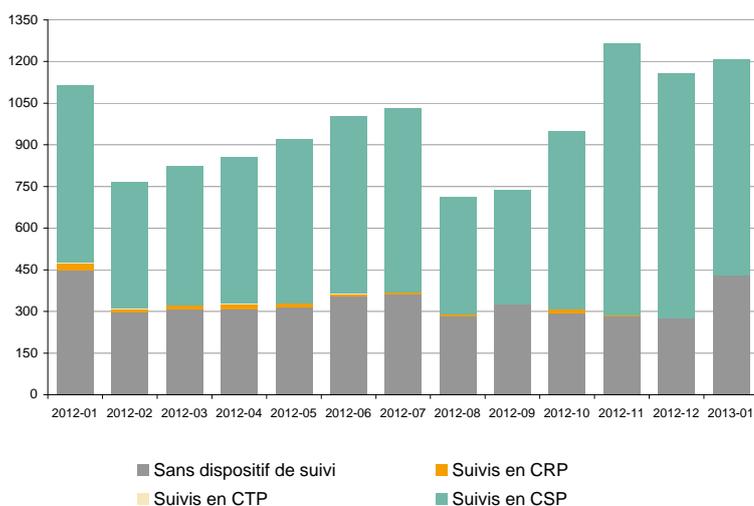
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques a augmenté fin 2010 et fin 2011. Après un pic de hausse en juillet 2012, la valeur moyenne mensuelle repart à la hausse depuis novembre 2012. (**1 210** licenciements en janvier 2013).

En un an, **11 430** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **12,2%**).

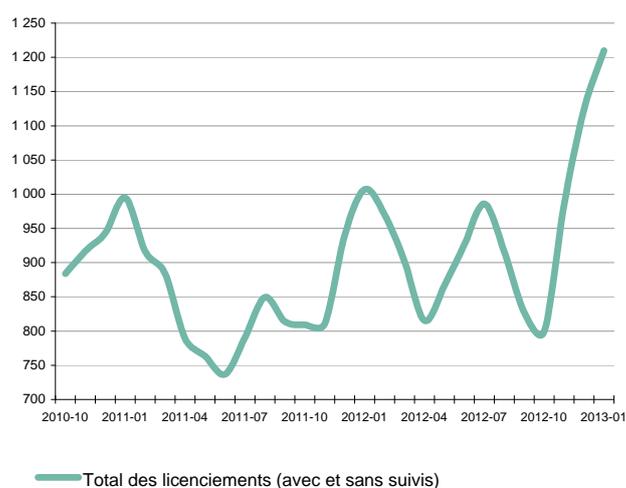
#### SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio-démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

#### Les inscriptions suite à licenciement économique



#### Moyenne mobile sur 3 mois



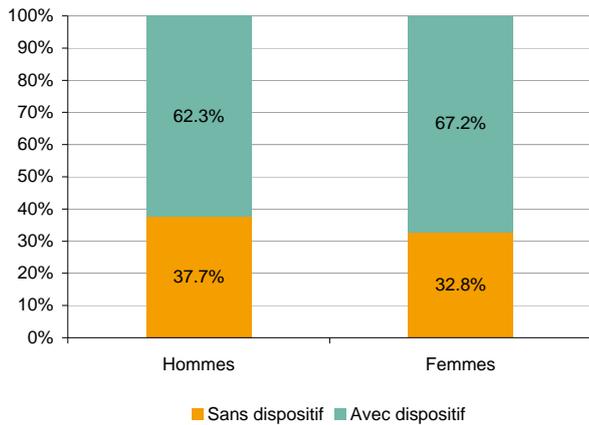
		Licenciés économiques			dont avec dispositif de suivi			dont CRP / CTP / CSP		
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP	
Valeur mensuelle	janv-13	1 206	429	35.6%	777	64.4%			777	
	janv-12	1 114	448	40.2%	666	59.8%	26	4	636	
	Evolution	8.3%	-4.2%		16.7%		-100.0%	-100.0%	22.2%	
Cumul sur 3 mois	janv-13	3 629	986	27.2%	2 643	72.8%	6		2 637	
	janv-12	3 021	1 251	41.4%	1 770	58.6%	89	9	1 672	
	Evolution	20.1%	-21.2%		49.3%		-93.3%	-100.0%	57.7%	
Cumul sur 12 mois	janv-13	11 430	3 830	33.5%	7 600	66.5%	101	10	7 489	
	janv-12	10 187	4 627	45.4%	5 560	54.6%	3 035	435	2 090	
	Evolution	12.2%	-17.2%		36.7%		-96.7%	-97.7%	258.3%	

Source Persee

**Information méthodologique** : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

# LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

## Répartition par sexe



En janvier 2013, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**67,2%**) est plus importante que celle des hommes (**62,3%**).

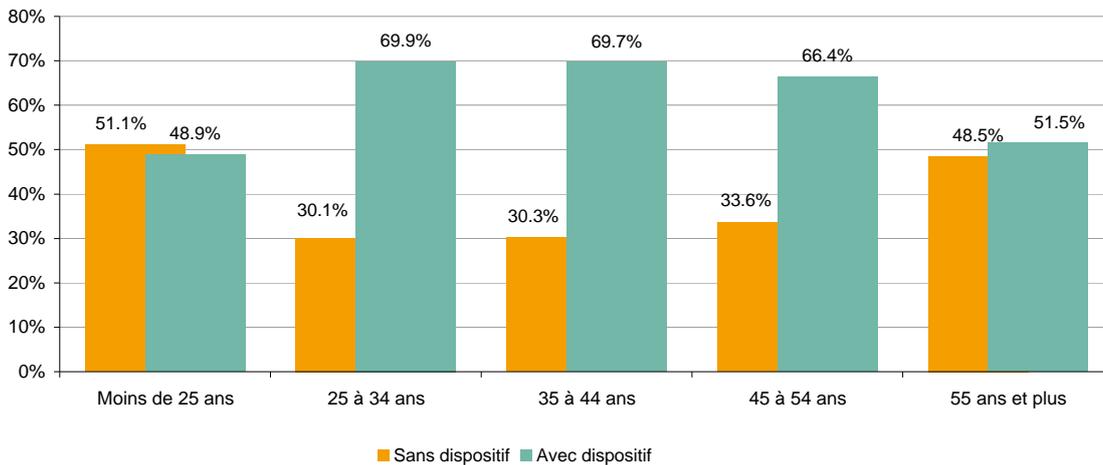
Toutes les tranches d'âge ont adhéré majoritairement à un dispositif (de **51,5%** à **69,9%**), exceptée la tranche d'âge de moins de 25 ans qui affiche un taux d'adhésion de **48,9%**.

La tranche d'âge 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

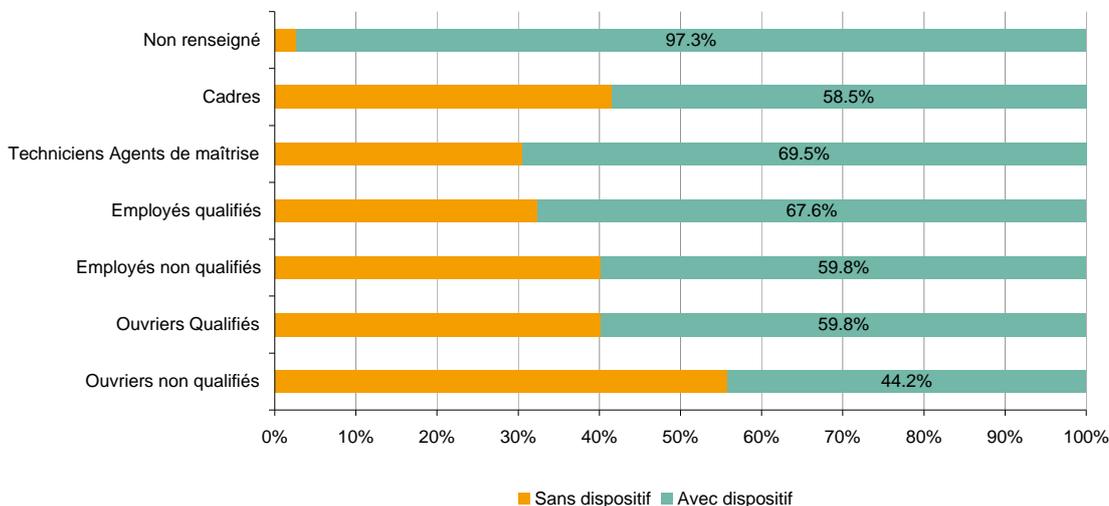
La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (**69,5%**). Viennent ensuite les employés qualifiés avec **67,6%**.

La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des ouvriers non qualifiés (**44,2%**).

## Répartition par tranche d'âge



## Répartition par qualification



## Répartition par secteur d'activité



## Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
F1703 Maçonnerie	51	31	20
M1203 Comptabilité	31	8	23
D1401 Assistanat commercial	30	6	24
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	29	6	23
N1103 Magasinage et préparation de commandes	29	8	21
M1607 Secrétariat	28	7	21
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	28	11	17
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	26	6	20
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	23	7	16
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	22	NC	NC
H2603 Conduite d'installation automatisée de production électrique	20	NC	NC
M1608 Secrétariat comptable	19	NC	NC
F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques	18	6	12
D1301 Management de magasin de détail	17	NC	NC
D1106 Vente en alimentation	16	10	6

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En janvier 2013, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " vente en habillement et accessoires de la personne " et " relation commerciale grands comptes et entreprises ";
- " Transport et logistique " avec les métiers " Magasinage et préparation de commandes ", " Conduite et livraison par tournées sur courte distance " et " Conduite de transport de marchandises sur longue distance ";
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Comptabilité ", " Secrétariat " et " Secrétariat comptable ".

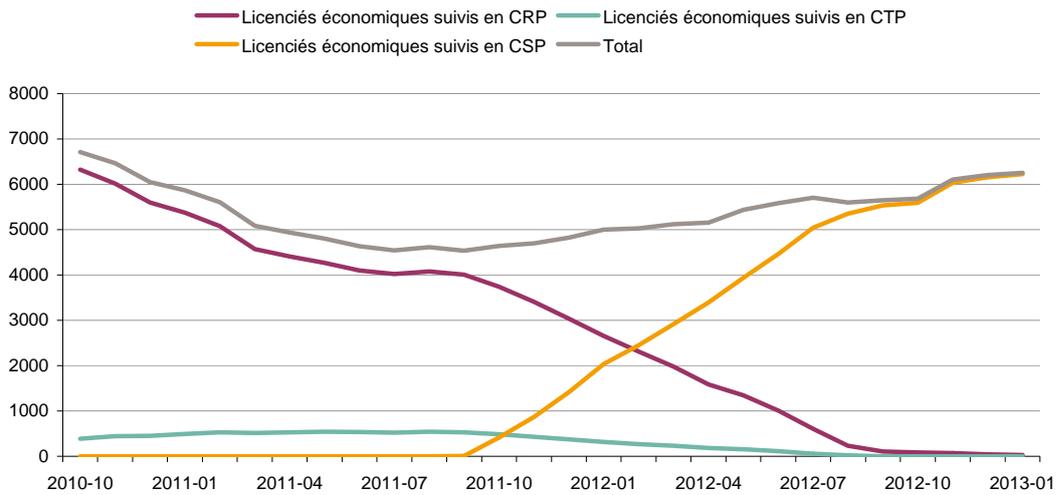
## Répartition par département

	Licenciés économiques janv-13	Evolution / janv-12	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	430	14.4%	153	35.6%	277	64.4%
49 Maine et Loire	330	7.1%	144	43.6%	186	56.4%
53 Mayenne	60	13.2%	17	28.3%	43	71.7%
72 Sarthe	191	-1.0%	57	29.8%	134	70.2%
85 Vendée	195	6.0%	58	29.7%	137	70.3%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 206</b>	<b>8.3%</b>	<b>429</b>	<b>35.6%</b>	<b>777</b>	<b>64.4%</b>

Source Persee

# LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

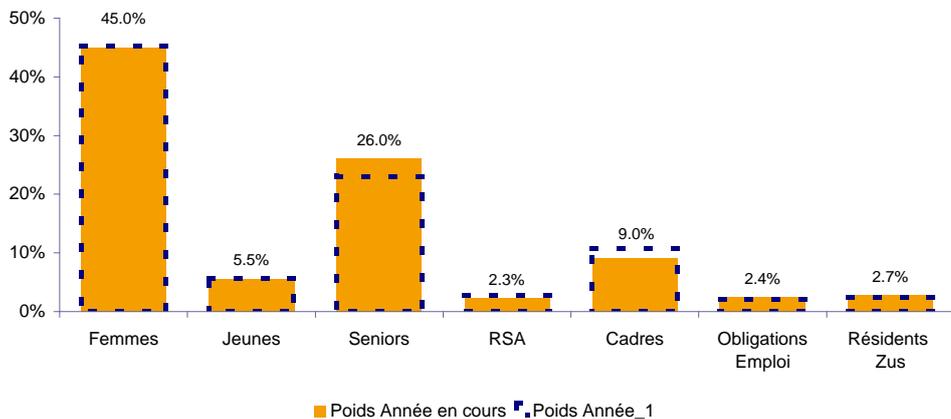
## Evolution des DEFM



	janv-11	janv-12		janv-13	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	5 866	5 003	-14.7%	6 255	25.0%
dont CRP	5 370	2 653	-50.6%	31	-98.8%
dont CTP	496	318	-35.9%	1	-99.7%
dont CSP		2 032		6 223	206.3%

## Répartition par public

	janv-12		janv-13		Evolution annuelle
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	
Femmes	2 264	45.3%	2 815	45.0%	24.3%
Moins de 25 ans	283	5.7%	346	5.5%	22.3%
50 ans et plus	1 154	23.1%	1 627	26.0%	41.0%
Revenus de Solidarité Active	139	2.8%	143	2.3%	2.9%
Cadres	540	10.8%	566	9.0%	4.8%
Obligations d'emploi	100	2.0%	153	2.4%	53.0%
Résidents Zone Urbaine Sensible	118	2.4%	170	2.7%	44.1%



Source Persee

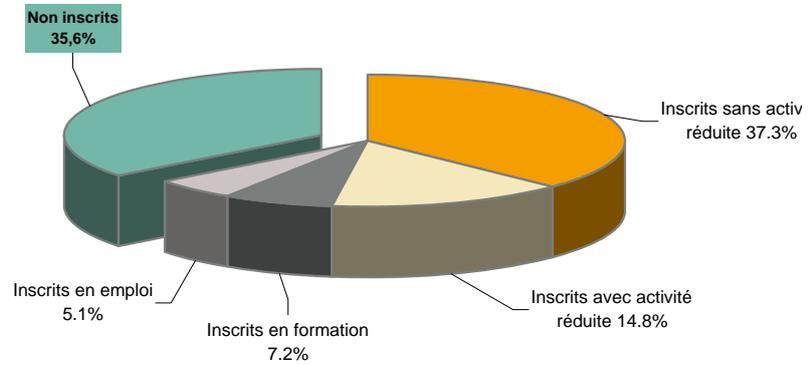
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En janvier 2013, **35,6%** des adhérents de la cohorte de décembre 2011 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **36,8%** pour la population masculine et **44,8%** pour les demandeurs âgés de 25 ans à 34 ans.

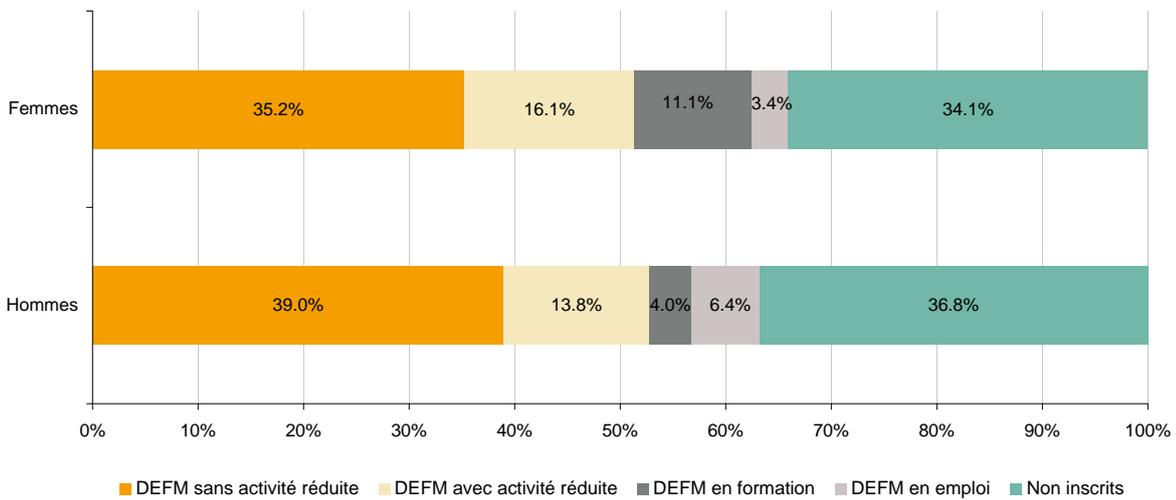
**37,3%** des adhérents de décembre 2011 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **14,8%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **55,5%**.

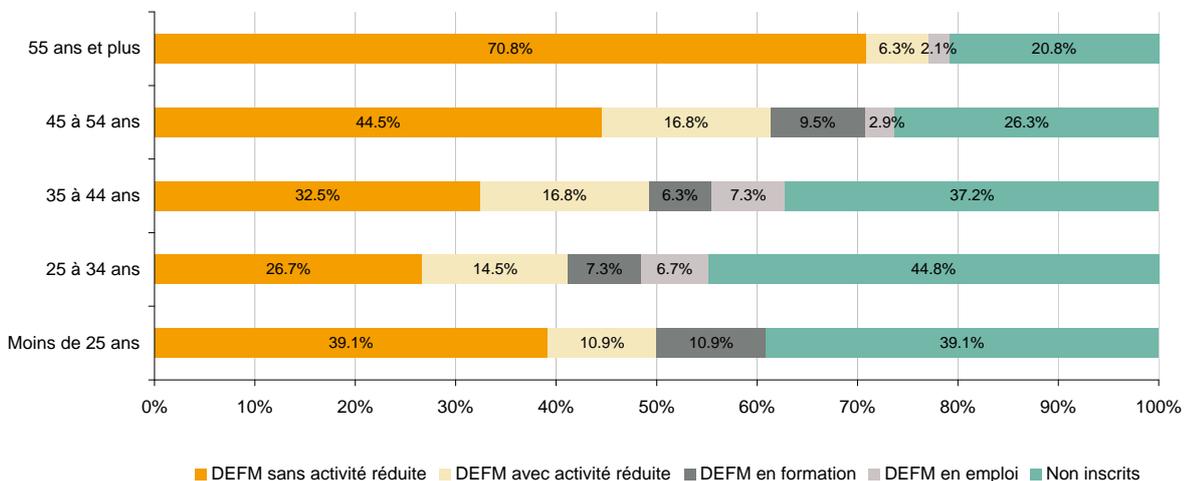
Suivi de la cohorte  
de décembre 2011 - 587 adhérents



### Répartition par sexe

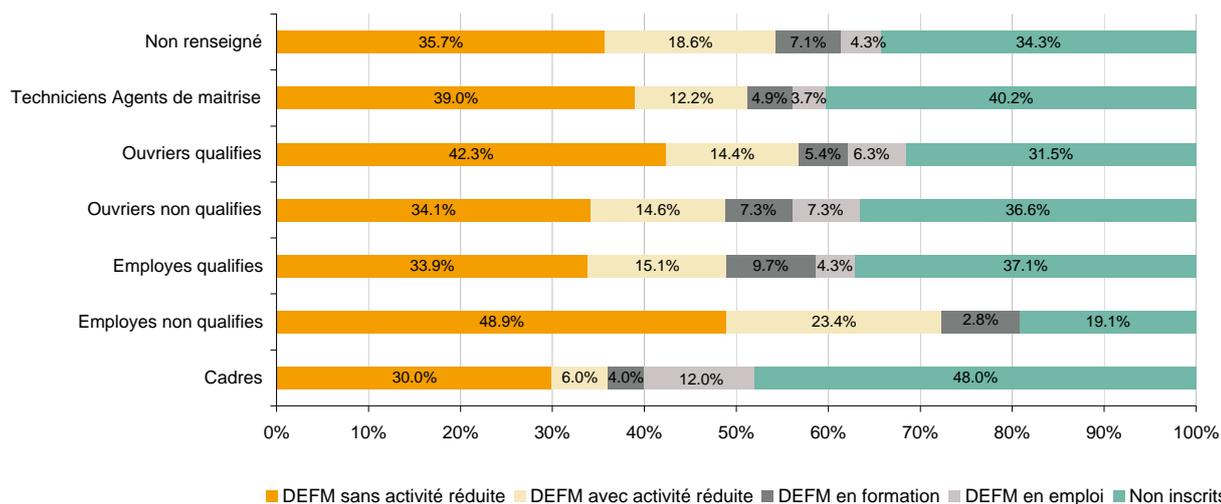


### Répartition par tranche d'âge



Source Persee

## Répartition par qualification



Source Persee

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : [statspdl@pole-emploi.fr](mailto:statspdl@pole-emploi.fr)

Directeur de publication :  
Gwenaél PROUTEAU

Directeur de la rédaction :  
Hervé BONNET

Conception et réalisation:  
Service Statistiques, Etudes et  
Evaluation – Catherine MOULIN et  
Brigitte VIGOUROUX